

Contrat de progrès marais de Brouage

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2021



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : Syndicat Mixte Charente Aval
- **Services de la collectivité associés** : Services Eau-Assainissement-GEMAPI et Développement Projets de la CARO en lien avec le Pôle "Zones humides" de la communauté de communes du bassin de Marennes
- **Budget** : 3 700 000 € HT sur 3 ans (2020 à 2022)
- **Partenaires financiers** : Agence de l'Eau Adour Garonne, Conseil départemental de Charente maritime, Région Nouvelle Aquitaine, Ministère de la transition écologique
- **Partenaires techniques** : EPTB Charente, Forum des marais atlantiques, OFB, Fédération de pêche de Charente maritime, Cellule migrateurs Charente-Seudre, Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle Aquitaine, Conservatoire du Littoral, Conservatoires des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine, INRAE, LPO, NE17, Fédération des chasseurs de Charente-Maritime, Chambre d'agriculture 17
- **Date de début du projet** : décembre 2019
- **Date de fin** : décembre 2022



OBJECTIFS

Les principaux objectifs retenus sont l'atteinte et le maintien du bon état des eaux, et ce dans un contexte de changement climatique, en s'appuyant sur les 4 thèmes suivants :

- 1. Gestion quantitative : Sécuriser les ressources d'alimentation en eau douce en période estivale, restaurer ou améliorer les infrastructures permettant une gestion précautionneuse et raisonnée de l'eau dans le marais, gérer ces infrastructures de façon optimale pour l'environnement et les usages;
- 2. Gestion des milieux aquatiques et humides : Maintenir un écosystème globalement ouvert avec une mosaïque maximale d'habitats naturels ou non, dans le marais ou connectés au marais;
- 3. Amélioration de la connaissance : la création d'un observatoire du marais de Brouage permettra de centraliser les connaissances et les retours d'expérience au service d'une action pertinente et efficace;
- 4. Animation, gouvernance et suivi : mettre en œuvre les actions du contrat, stabiliser la gouvernance, assurer la transparence des actions et l'évaluation rigoureuse des coûts engagés, des bénéfices obtenus et de la durabilité du processus.

MESURES MISES EN ŒUVRE

La mise en œuvre des premières actions du contrat va permettre de créer les conditions favorables au maintien du fonctionnement hydraulique du marais, à la libre circulation des espèces aquatiques et d'expérimenter une gestion fine des niveaux d'eau sur certains secteurs pilotes du marais afin d'étudier notamment la réponse du marais à ces changements de gestion. Dans ce cadre, 31 ouvrages hydrauliques feront l'objet de travaux de restauration ou d'aménagement. Un protocole expérimental de gestion de l'eau sera rédigé à l'issue du présent contrat dans certaines zones du marais (Unité Hydraulique Cohérente pilotes). Quatre ouvrages à la mer seront également aménagés pour assurer la libre circulation des espèces piscicoles.

La finalité de ces expérimentations est de déployer une gestion collective et coordonnée sur tout le marais afin de satisfaire les besoins des différents usagers, d'améliorer la gestion des quantités d'eau en période d'étiage, de maintenir la mosaïque d'habitats et d'améliorer la biodiversité.

Le deuxième volet du contrat concerne principalement les actions récurrentes d'amélioration ou de conservation des qualités fonctionnelles des zones humides. La restauration des réseaux par le curage, la lutte contre les plantes invasives sont les principales actions retenues. Le réseau hydraulique d'intérêt collectif du marais permet l'alimentation des réseaux d'ordre inférieur et assure la continuité hydraulique du territoire. Il favorise la colonisation par des espèces piscicoles et augmente les capacités d'accueil. De manière générale, le curage aura aussi un effet bénéfique sur la fonction biologique en diversifiant les classes d'envasement sur une même voie d'eau (zones curées et non curées). Au total, environ 110 km de réseau secondaire et 120 km de réseau tertiaire feront l'objet de travaux de restauration. 80 km de réseau secondaire sera concerné par la lutte contre la Jussie.

Enfin le contrat prévoit la mise en place de réseaux d'indicateurs visant principalement à collecter de la donnée sur le fonctionnement du marais de manière à pouvoir ajuster sa gestion, adapter les actions en cours, réaliser et nourrir l'élaboration d'un protocole de gestion collective des eaux du marais de Brouage. Parmi ces indicateurs figurent les suivis biologiques de la Cistude d'Europe, l'avifaune paludicole nicheuse, de la végétation, des odonates, amphibiens et poissons.

RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITE

Dans ce marais façonné depuis toujours par la main de l'homme, une gestion hydraulique adéquate est garante du bon fonctionnement de l'écosystème et de la biodiversité qu'il abrite. Les actions inscrites au contrat de Progrès territorial concourent en ce sens à la bonne gestion et in fine à une conservation de la biodiversité. L'Observatoire du marais de Brouage, outil de mutualisation des savoirs et des compétences

au service du territoire, a pour triple objectif d'évaluer l'efficacité de la gestion mise en œuvre sur le marais, l'état de conservation des espèces et habitats qui le composent et la capacité de résilience de l'écosystème à des défis plus globaux, de type changement climatique. La mise en place de cet observatoire au travers, dans un premier temps, des suivis biologiques visant à adapter la gestion aux enjeux écologiques est l'une des plus-values du projet en faveur de la biodiversité.

Coordonnées

Rochefort

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

[En savoir plus](#)

Contact

Nicolas GUITTOT, animateur du Contrat de Progrès territorial du marais de Brouage

Syndicat Mixte Charente Aval

n.guittot@charente-aval.fr

05 16 84 37 34